

CHRONIQUE LOCALE

Conseil d'Etat (séance du 29 octobre). — Le Conseil d'Etat nomme M. Louis Paltay, actuellement teneur de livres au département des finances, aux fonctions de percepteur de l'arrondissement entre Arve et Lac en remplacement de M. F. Chomel, décédé.

Il nomme pour un an et à titre d'épreuve, M. François Dufour, premier commis aux contributions, aux fonctions de teneur de livres à la caisse de l'Etat, M. Louis Clerc, deuxième commis aux contributions, aux fonctions de premier commis au département des finances, et M. Louis Deferne, actuellement deuxième commis à la caisse de l'Etat, aux fonctions de second commis aux contributions.

Il accorde à M. F. Burnet, ancien radeleur à Cologny, un service gravé aux armes de la République en récompense de ses actes de dévouement.

Il approuve les délibérations municipales : 1^o des Eaux-Vives : augmentation de traitement de Mlle J. Zentler, maîtresse à l'école enfantine ; 2^o de Pregny, acceptant l'offre faite par MM. Sarasin et consorts de céder gratuitement un terrain à Chambésy-dessus pour y créer un nouveau cimetière, et acceptant avec reconnaissance et remerciement le don de 3500 francs fait par les susdits donateurs pour aider la commune dans les frais de création du cimetière. La délibération du 30 juin 1894 relative à l'agrandissement du cimetière est abrogée.

Le Conseil d'Etat nomme jusqu'au 31 décembre 1895 M. J. Rivollet, maire de Collonges-Bellerive, membre de la commission cantonale d'experts et de surveillance des champs d'essai de plants américains en remplacement de M. E. Covelle.

Il autorise, du 15 au 30 novembre, une collecte à faire par les dames de charité catholiques romaines à Genève, Plainpalais et aux Eaux-Vives, collecte qui devra être faite auprès des catholiques-romains seulement ; les collectrices devront être munies d'un carnet portant le sceau de la chancellerie.

Exposition nationale de Genève en 1896. — Dans sa séance du 25 octobre, le comité central a nommé capitaine de la garde de l'exposition, M. Charles Addor, de Genève, capitaine d'infanterie.

Il a continué l'examen du règlement de service.

Il a adopté le règlement sur la publication du catalogue général et sur les catalogues spéciaux, présenté par la commission de publicité.

Il a décidé que les chantiers du village suisses seraient désormais fermés à l'accès de tous les visiteurs étrangers aux travaux.

Il a entendu un rapport préliminaire de M. L. de Candolle, président du comité du groupe 39, sur le projet d'organiser, sur des bases nouvelles, une exposition temporaire du bétail bovin.

Il a adopté les plans et devis, présentés par M. Brémond, pour les bâtiments de l'industrie laitière, des produits du sol, des sciences agricoles et du sauvetage. La construction de ces bâtiments a été adjugée pour une part à M. Camps et pour l'autre à M. Casati.

— Dans sa séance du 21 octobre, la commission de publicité, à la suite du concours qui avait été ouvert et sous réserve des dispositions de détail du contrat à intervenir, a adjugé à M. A. Noverraz fils, à Genève, la fourniture d'un million de timbres-réclame conformes au modèle fourni par M. Hantz, directeur du Musée des arts décoratifs.

— *Billets d'entrée.* — Le comité central met au concours entre les industriels établis en Suisse la fourniture d'un million deux cent mille billets ordinaires d'entrée, de dix mille carnets à souche de douze billets et de quinze mille carnets à souche de vingt-cinq billets.

On peut se procurer le programme de ce concours à la chancellerie de l'exposition, 20, chemin du Mail, à partir du lundi 28 octobre.

Les soumissions devront être déposées à la chancellerie de l'exposition avant le jeudi 14 novembre, à midi.

— *Joaillerie, bijouterie, orfèvrerie.* — Le comité du groupe 2 ouvre un concours pour la décoration de son salon (Palais des Beaux-Arts) et la fourniture des vitrines.

Pour tous renseignements, s'adresser au président du comité, M. A. Pochelon, 2, rue Centrale, à Genève.

Les soumissions devront être déposées chez M. Pochelon avant le samedi 9 novembre.

— M. G. Ador, président du jury des récompenses, agissant dans les limites de ses attributions, a nommé M. Alfred Cartier, de Genève, secrétaire du jury des récompenses.

— L'association des maîtres-bouchers de Genève a mis à la disposition du groupe 39 (agriculture) la somme de cinq cents francs pour le concours du bétail de boucherie.

— La Société d'horticulture de la Côte, à Nyon, a décidé d'allouer au groupe 40 (horticulture) une somme de cent francs à titre de don d'honneur.

Commission fédérale. — La commission du Conseil des Etats chargée d'examiner la question de la garantie fédérale du décret constitutionnel tessinois du 16 juin 1893 s'est réunie dans notre ville dimanche et a terminé

reune dans notre ville dimanche et a terminé hier matin ses délibérations. Cette commission est composée de MM. Wirz (Nidwald), Reichlin (Schwytz), Stutz (Bâle-Campagne), Lienhard (Berne), Munzinger (Soleure), Monnier (Neuchâtel) et Richard (Genève). Ses réunions ont eu lieu à l'hôtel du Lac, sous la présidence de M. Eug. Richard. Après une longue discussion, la commission a décidé, par quatre voix contre trois, de proposer au Conseil des Etats de refuser la garantie fédérale au décret tessinois.

La Constitution du canton du Tessin donnait jusqu'ici le droit de vote aux Tessinois établis temporairement à l'étranger, mais le refusait à ceux qui avaient fixé définitivement leur domicile hors du canton. Le décret du 16 juin 1893 posait comme règle que le droit de vote était conservé à tous les Tessinois résidant hors de leur canton, mais restant en même temps inscrits sur les registres de ménages de leur commune d'origine et payant les impôts communaux.

La minorité de la commission, se plaçant sur le terrain de l'autonomie communale, s'est prononcée en faveur de la garantie fédérale, estimant que les cantons, seuls compétents en matière électorale, pouvaient édicter les dispositions qui leur convenaient.

La commission, à laquelle s'était joint M. le conseiller aux Etats Ed. Odier, a profité de son séjour à Genève pour visiter en détail, sous la conduite de M. Louis Cartier, les chantiers de l'exposition nationale; ils se sont montrés émerveillés de ce qu'ils ont vu. Ils ont également visité le bâtiment des turbines de la Coulouvrenière, dont M. l'ingénieur Butticaz leur a fait les honneurs.

Dimanche soir, le Conseil d'Etat a offert au Théâtre une réception aux membres de la commission fédérale. Lundi soir, c'était M. le conseiller d'Etat Richard qui recevait chez lui ses collègues de la commission et du Conseil d'Etat.

Université de Genève. — Voici la liste des grades décernés dans la session d'octobre 1895 :

Faculté des sciences. — Diplôme de chimiste : MM. Albert Honegger, Genevois; Hermann Fuhner, Allemand; Paul Mélikian, Arménien. — Baccalauréat ès sciences physiques et chimiques : M. Louis Friderich, Genevois. — Baccalauréat ès sciences physiques et naturelles : M. Georges Vasmagidis, Grec; Mlle Mathilde Goldfluss, Polonaise; MM. Charles Wartmann, Genevois; Albert Steinmann, id.;

Jean Roux, id.; Abraham Himmelschein, Russe; Mlles Elisabeth Cretier, Hollandaise; Eva Falkner, Russe; MM. Stoyan Krestoff, Bulgare; Moïse Schalit, Turc; Salomon Krestin, Russe.

Faculté des lettres. — Licence ès lettres modernes: M. Hermann Ammann, Zuricois. — Licence ès sciences sociales: Mlles Hélène Irimesco, Roumaine; Miller-Verghy, id. — Baccalauréat ès lettres: MM. Alfred Privat, Genevois; William Turrettini, id.; Jean-Jacques Monnier, Français; Charles Morin, Genevois; Théodore Renard, id.

Faculté de droit. — Licence en droit: MM. Panayotti Pantzovitz, Grec; Horace Choisy, Genevois; Miloche Stanicheff, Bulgare; Paul Pateff, id.; Jules Brocher, Genevois.

Constitution et lois constitutionnelles. — Près de huit ans se sont écoulés depuis la publication, en 1888, par M. Arthur de Claparède, ancien secrétaire du département politique fédéral, d'une édition complète de la Constitution et des lois constitutionnelles de Genève réunies, coordonnées et mises en regard de la Constitution fédérale (1).

Pendant ce laps de temps, huit nouvelles lois constitutionnelles sont venues successivement s'ajouter aux treize lois constitutionnelles qui, de 1849 à 1886, avaient déjà plus ou moins profondément modifié le texte de la Constitution de 1847. Durant la même période, la Constitution fédérale a subi aussi de nombreux assauts: le texte de six de ses articles a été remanié et deux articles additionnels y ont été ajoutés, sans compter ce que peut, hélas! encore nous réserver le vote du 3 novembre.

Quoi qu'il en soit de ce dernier point, nous apprenons que, pour répondre aux demandes qui lui ont été adressées de différents côtés, M. de Claparède prépare doré et déjà un *Supplément* à l'édition dont nous avons parlé plus haut, lequel paraîtra dans le courant du mois prochain et contiendra le texte de toutes les dispositions constitutionnelles nouvelles, fédérales et cantonales, entrées en vigueur de 1888 à 1895 inclusivement. Ce supplément donnera, comme l'ouvrage principal dont il sera la suite, les concordances de tous les nouveaux textes constitutionnels, tant entre eux qu'avec la Constitution cantonale et la Constitution fédérale.

Société fédérale de secours mutuels. — On nous écrit:

La Société comptait, au 31 décembre 1894, 403 membres; il en a été admis, en 1895, 34 nouveaux; par contre, 7 sont décédés, 4 sont partis pour l'étranger et 9 ont été rayés pour non paiement de cotisations, ce qui porte à 416 le nombre actuel des sociétaires.

Les recettes au 30 septembre se sont élevées à 6949 fr. 30 et les dépenses à 5870 fr. 95, soit un excédent de recettes sur les dépenses de 1078 fr. 35.

Le nombre des journées de maladie s'élève à 9274, équivalant à une somme de 2922 fr. 50.

2200, équivalent à une somme de 2000 fr. 00.

Il a été payé 534 visites de médecin, sur lesquelles 175 seulement ont été payées directement aux sociétaires qui ne se sont pas fait soigner par les médecins attachés à la Société.

Il a été payé à la Caisse de réassurance 368 fr. 90 et la Société en a retiré, pour cinq de ses membres, la somme de 314 fr. 35. Cette institution, dont le but est toujours plus apprécié, permet de ne pas abandonner les sociétaires malades qui ont épuisé dans leur société respective les secours auxquels ils ont droit.

Quant aux pharmacies populaires, leur éloge n'est plus à faire; elles rendent des services inappréciables; elles sont d'un bon rendement pour les sociétés tout en livrant à la consommation des marchandises de premier choix et à des prix que nous n'étions pas habitués à payer avant sa création.

La Société fédérale a de plus créé cette année un fonds destiné à secourir ses vieux sociétaires indigents. Cette institution, quoique bien jeune, porte déjà ses fruits, car quatre de ses vieux sociétaires dans l'indigence sont déjà pensionnés par elle; son capital est formé par les amendes d'assemblée générale, par les dons et legs affectés à ce fonds et par la création de membres philanthropes.

Il a été fait par circulaires un appel aux gens charitables s'intéressant tout particulièrement à ceux qui sont dans le besoin et nous avons été assez heureux pour en rencontrer un certain nombre dès le début de notre entreprise.

Nous espérons que ceux qui n'ont pas encore répondu à la circulaire explicative qui leur a été envoyée voudront bien, pour l'année 1896, envoyer leur adhésion et collaborer à l'œuvre de relèvement que nous poursuivons.

Causeries Jaques-Dalcroze. — Il en est dans les arts comme dans le commerce: les produits de premier choix n'ont pas besoin de réclame. Les concerts dont on parle beaucoup à l'avance dans les journaux ne sont souvent pas ceux dont on parle le plus une fois qu'ils furent donnés; il est certains noms, au contraire, et certains concerts qui s'imposent d'eux-mêmes à l'attention publique. Tel le cas des *Causeries sur la musique et les musiciens*, dont M. Jaques-Dalcroze nous promet pour novembre la première série. La musique, c'est-à-dire le son, la mélodie, l'harmonie, le rythme, l'expression musicale; le musicien, c'est-à-dire l'amateur, l'artiste, le compositeur, l'instrumentiste, considérés dans leurs rapports avec le public et la critique, seront l'objet de ces captivantes conférences, qui auront lieu dans la salle du Conservatoire à partir du 7 novembre, tantôt le jeudi, à cinq heures, tantôt le mercredi, à huit heures du soir. L'étude de l'instrumentation et de l'orchestration ne sera pas le moindre attrait de ces séances, où divers instrumentistes se feront entendre pour la démonstration pratique des timbres et des accouplements de timbres. Nous donnerons sous peu les dates de ces auditions, qui auront lieu dans la grande salle du Conservatoire et seront sans doute un nouveau succès pour le spirituel et savant conférencier.

Musique de chambre. — Mlle Clara Janiszewska et M. Woldemar Pahnke, professeurs au Conservatoire, donneront, dans la grande salle de cet établissement, les samedis 16 novembre, 14 décembre, 18 janvier et 15 février prochains, à 8 heures du soir, quatre séances de musique de chambre. Les deux excellents artistes, secon-

dés par MM. Jules Sommer, violoniste, A. Kling, altiste, et A. Lang, violoncelliste, se proposent de consacrer ces soirées surtout au répertoire classique. Beethoven figure au programme avec le *Quatuor à cordes en fa* (op. 59, n° 1), la *Sonate à Kreutzer* et la *Sonate en la* pour piano et violoncelle. Un *quatuor* de Mozart (en sol, op. 10, n° 1), un autre de Haydn, un *trio* et un *quatuor* de Schumann et la *Sonate en la* de Bach pour violon et piano complètent la partie classique. Les modernes sont représentés par Brahms (un *quintette* et un *trio*), Saint-Saëns (*quatuor de piano en si bémol*) et Franck (*Sonate pour piano et violon*). Ce magnifique choix de grandes œuvres et la valeur des exécutants donneront le plus grand intérêt à ces séances, qui ne peuvent manquer d'obtenir un vif succès.

Affaire du recours. — Le tribunal de première instance a rendu hier son jugement dans l'instance en garantie intentée par MM. Binder, W. Vogt et Perréard contre M^e P. Moriaud à la suite du procès intenté aux signataires du recours radical contre les élections fédérales. Le jugement constate dans ses considérants qu'il ne résulte point des enquêtes qui ont eu lieu devant le tribunal que M^e P. Moriaud ait pris l'engagement de relever les demandeurs des conséquences du jugement du procès du recours; qu'il n'est pas prouvé que M^e Moriaud ait déclaré qu'il était le seul auteur du recours, etc. Le jugement constate en outre que d'après les dépositions de témoins le recours a été décidé à l'unanimité par le comité radical. En conséquence, le tribunal déclare non fondée la demande en garantie, déboute les demandeurs de leurs conclusions et les condamne aux dépens.

(Publié dans l'édition du soir.)

(1) Un volume in-8, Genève, Georg, 1838.

Exposition nationale de Genève en 1896.

— *Le théâtre d'ombres chinoises.* — Voici l'un des clous de l'Exposition. On peut l'affirmer dès aujourd'hui, sans être taxé d'exagération, puisque ce sont des artistes, des poètes, qui organisent, avec le concours de financiers hommes d'esprit, ce théâtre d'ombres chinoises et en alimenteront la scène. Sans doute, les moyens de distraction ne manqueront pas à Genève l'an prochain. Le visiteur, fatigué de ses voyages d'instruction à travers les machines, les soieries et les produits agricoles, se verra sollicité de toutes parts ; les ombres chinoises le reposeront des merveilles de l'industrie ; là seulement, son esprit surexcité de négociant à la recherche de produits nouveaux, de manufacturier en quête d'un rouage indispensable, de curieux passablement aliuri, trouvera la quiétude, l'équilibre et l'oubli salutaire.

Le théâtre des ombres chinoises sera situé à la plaine de Plainpalais, dans le parc des Beaux-Arts, à droite de l'entrée principale ; il formera une sorte d'annexe au grand restaurant de MM. Paschoud et Excoffier. La salle, très artistement décorée, contiendra environ 150 places spacieuses ; on y accédera par une entrée somptueuse surmontée de l'animal symbolique, le *sapajou*, sous le patronage duquel le théâtre est placé. Quelqu'un s'extasiera peut-être sur le caractère exotique de cet emblème. Pourquoi s'étonner ? Qui peut savoir les combinaisons mystérieuses qui ont démontré à des artistes la nécessité du bon singe ? Bref, entrons au Sapajou.

On se rappelle le succès qu'obtinrent à l'Athénée, le dernier hiver, des représentations d'ombres chinoises. C'était un essai ; il a si fort réussi que les auteurs ont pu augurer avec la plus entière sécurité de la réussite d'un spectacle pareil à l'exposition. Du reste, à l'Athénée, tout était rudimentaire, sauf le talent des compositeurs ; les trucs, la machinerie, les effets de lumière n'avaient pas atteint le degré de perfection auquel on est arrivé maintenant, après de patientes études. Le répertoire doit être excessivement varié ; on parle déjà de plusieurs épopées nationales, la bataille de Morat, l'armée française marchant à la conquête de l'Italie à travers le Valais et le Saint-Bernard, l'arrivée des Suisses à Genève en 1814 (présentée à l'Athénée, en premier état) et d'autres encore, dont un de nos meilleurs dessinateurs militaires prépare en ce moment les acteurs et la mise en scène. Toute la pléiade de nos jeunes peintres travaille à des pièces peut-être moins sérieuses, que chacun pourra voir, cela va sans dire, et qu'il ne faut pas déflorer par un aperçu incomplet. Nous avons vu déjà une forte partie de la troupe, combien agréable ! qui se laisse empiler dans des caisses sans protester ; avec ces bonshommes de zinc, pas de surprises dé-

sagreaobies, pas de vanites a menager, pas de ténors enrôlés ou de comédiens maladroits, chacun marche au gré de l'auteur et l'on obtient ainsi des effets intenses, une somme d'art considérable.

Mais il n'y aura pas que des ombres chinoises ; il y aura à chaque représentation des productions littéraires et musicales pour la plupart inédites. On annonce aussi des soirées de gala pour lesquelles nous craignons que la salle ne soit trop petite, et enfin, attraction suprême, le *Sapajou* renfermera une exposition artistique permanente à laquelle un grand nombre de peintres, de dessinateurs, de sculpteurs ont déjà promis leur concours. Il ne s'agit pas, comme bien l'on pense, d'une succursale du groupe 24, beaux-arts. Ce sera ici le domaine de la fantaisie, dans lequel tant de nos jeunes artistes excellent ; une fantaisie de bon aloi naturellement et qui ne pourra être que la bienvenue.

Et ce n'est pas tout. Le *Sapajou* doit être encore le titre d'un journal humoristique — sérieux aussi à l'occasion — dans lequel ceux qui ne pourront aller au théâtre feront néanmoins connaissance avec sa troupe, ses auteurs et ses attractions diverses.

Ce n'est point encore lieu de dévoiler tout ce qui se fera au *Sapajou*. Aussi bien l'imprévu, l'inédit y doivent jouer un rôle important. On s'amusera sans doute au *Sapajou* ; on s'y instruira même ; il en est toujours ainsi avec des artistes de bonne compagnie. Nous proposons d'ores et déjà que les membres des comités et des commissions, saturés de rapports et de séances, soient abonnés, de gré ou de force, au *Sapajou*.

Quant au public, il y trouvera, au sortir de ces vastes halles où la matière s'étalera dans toute sa force, une singulière poésie et aussi de très rares émotions.

Assemblée populaire. — La réunion convoquée hier soir à la salle de l'Institut par les adversaires de la centralisation militaire était fort nombreuse. L'assemblée, présidée par M. Eug. Privat, député, a vigoureusement applaudi les discours de MM. Vautier, conseiller d'Etat, G. Fazy, G. Zurlinden, Gægg et Gosse. Une proclamation lue par M. Gignoux, député, a été adoptée à l'unanimité.

Monopole des alcools. — La répartition au canton de Genève sur le produit net du monopole des alcools pour le dernier exercice est de 183,577 fr. 20.

Musée des arts décoratifs. — M. F. Necker vient d'envoyer au musée, pour les exposer pendant quelques jours, de superbes tapisseries flamandes, probablement de l'époque de Louis XIII, et provenant du château de Vufflens. C'est une occasion de voir d'aussi belles choses, et en aussi bel état.

Incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré lundi après midi, vers une heure, rue du Nord, 15, au troisième étage, chez M. R. Les habitants de la maison ont pu

s'en rendre maîtres avant qu'il eût causé de grands dégâts.

Fête cantonale de gymnastique. — La commission des fêtes et musiques de la fête cantonale de gymnastique en 1896 organise pour le 24 novembre, au Bâtiment électoral, une grande fête populaire, dont le programme sera prochainement établi. La commission espère pouvoir compter sur le concours de plusieurs sociétés musicales et chorales.

Le **Panorama international** expose cette semaine une belle série de vues de l'exposition de 1889 à Paris.

Souscription en faveur du monument des victimes de l'Escalade. Recu à ce jour dans nos bureaux la somme de fr. 886.

La souscription reste ouverte.

Orientation de l'image:

Portrait Paysage

Taille de la page:

A4 A3

Ajuster à la page:

Oui Non

Vérifier que l'imprimante fonctionne correctement

Imprimer ▶

Annuler ▶